



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-73446>

Département(s) de publication : **75**

Annonce n° **25-73446**

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : ARCHIVES NATIONALES

Correspondant : MME LIMON BONNET Marie-Françoise, DIRECTRICE DES ARCHIVES NATIONALES

Adresse : 59 RUE RUE GUYNEMER - 90001 Pierrefitte-sur-Seine, 93380 SAINT-DENIS

Coordonnées :

Téléphone : 0175472057

Courriel : marches.archives-nationales@culture.gouv.fr

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : TRAVAUX DE PEINTURE, DE REVÊTEMENT DE SOLS ET DE CARRELAGE SUR LE SITE DE PARIS

Lieu d'exécution : 60 RUE rue des Franc-Bourgeois, 75003 PARIS

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : MAPA TRAVAUX DE PEINTURE ET REVETEMENTS DE SOL, DE CARRELAGE SUR LE SITE DES ARCHIVES NATIONALES DE PARIS

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Lot 1 : Travaux de peinture et revêtement de sol MAX - 200 000€ HT Lot 2 : Travaux de carrelage - MAX - 90 000€HT

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

48 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Les prestations seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique. Les candidats peuvent se présenter sous la forme d'un opérateur économique unique ou d'un groupement d'opérateurs économiques solidaires ou conjoints avec mandataire solidaire. Les dépenses résultant du marché public seront imputées au budget de l'État, plus

particulièrement son budget titre t 3 ET t 5. Programme Patrimoine : 0175 Action : 01 Patrimoine monumental et Action : 4 Patrimoine archivistique et célébrations nationales Sous action : 10 Titre 3 et titre 5 / BOP : 0175 CPAT / UO : C102 - Conformément au C.C.A.P, une avance peut-être attribuée. Ce taux est calculé selon les modalités de l'article R. 2191-6 et suivants du code de la commande publique. Les prix sont unitaires et révisables. L'ordonnateur de la dépense est Madame la Directrice des Archives nationales. Le comptable assignataire des paiements est le chef du département comptable ministériel.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Il est accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par le candidat, si celui-ci n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés
- Document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir, dans leur pays d'origine, le service concerné

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Commentaire sur les justifications : Les documents à produire sont ceux joints à la consultation CF REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- QUALITE DE L'OFFRE : 50%
- Prix de l'offre : 40%
- PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES : 10%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 04/09/2025 à 15:00

Délai minimum de validité des offres : 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Renseignements complémentaires : DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES – 4 SEPTEMBRE 2025 A 15H00 – VISITE OBLIGATOIRE LE 28 JUILLET 2025 A 10H00 Accord cadre à bons de commande composé de deux lots, sans mini avec maxi Lot 1 : Travaux de peinture et revêtement de sol MAX - 200

000€ HT Lot 2 : Travaux de carrelage - MAX - 90 000€HT Les offres sont valables 6 mois à compter de la date limite de remise des plis. La composition de l'offre est indiquée au RC. Le marché public est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa date de notification au titulaire. Il peut être reconduit tacitement trois fois par périodes successives de 12. La durée totale du marché public, reconductions comprises, n'excédera donc pas 48 mois. NEGOCIATION : Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier. L'offre du candidat comporte les pièces suivantes : - l'acte d'engagement dûment complété ; - Le bordereau de prix unitaire (BPU) e le DQE dûment complétés ; - le cadre de réponse technique complété par le candidat ; - l'annexe relative à la clause sociale de formation scolaire- l'attestation de visite obligatoire, signée par un représentant du maître d'ouvrage. - un RIB - le cas échéant le DC4 en cas de sous traitance. L'offre est analysée par le biais des critères suivants : Qualité de l'offre 50% -Prix de l'offre 40% - Performances environnementales 10% RECOURS TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTREUIL - Mentionnés à l'article L. 551-1 du code de justice administrative. Détails au RCETAILS CF RC. Questions sur PLACE ou à marches.archives-nationales@culture.gouv.fr

Section 12 - Adresses complémentaires

Section 13 - Renseignements relatifs aux lots

Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots

- **Lot(s) LOT - 1 Travaux de peinture et revêtement de sol** - Travaux de peinture et revêtement de sol
Etendue ou quantité : MONTANT MAXI 200 000 EUROS HT
- **Lot(s) LOT - 2 Travaux de carrelage** - Travaux de carrelage
Etendue ou quantité : MONTANT MAXI 90 000 EUROS HT

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30/06/2025